

21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Annie MICHAUD pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLEY – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 19
Quorum : 11

N° 050-24 – Convention cadre définissant les modalités de participation au salon de l'emploi du bocage 11 avril 2024

Considérant que pour accompagner les entreprises concernant leurs besoins de recrutement dans un contexte de marché du travail tendu, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, l'Association des Entreprises du Pays des Herbiers et France Travail proposent aux territoires du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts, du Pays de Mortagne, du Pays de Pouzauges et du Pays de Chantonay, d'assurer conjointement la tenue d'un large Salon de l'emploi, le 11 avril 2024, au Parc des expositions des Herbiers en y associant les partenaires de l'emploi et les associations d'entreprises de leurs territoires.

Considérant que 23 entreprises de notre territoire ont exprimé le souhait de rejoindre cette opération.

Considérant qu'une convention cadre entre les différentes Communautés de communes définit les modalités et la participation financière.

Considérant que pour chaque EPCI, il est demandé :

- La mobilisation du service économique pour l'information et la promotion de l'évènement
- La mobilisation d'un agent technique afin de participer à l'installation du salon sur une journée
- Une participation financière correspondant à 1/5ème du coût consolidé du plan de communication déduction faite des éventuelles aides publiques perçues pour cet objet, montant plafonné à 5 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider la participation de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts au salon de l'emploi du Bocage et ses modalités,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la convention cadre afférente.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY